Organisation de l'alerte

Partie IV

SOMMAIRE

Fiche n°1: Schéma d'alerte .....
Fiche n°2: Alerter les membres du dispositif communal de crise .....
Fiche n°3: Alerter la population .....

CONSIGNES DE SECURITE POUR LA POPULATION :

Fiche n°4: Inondation .....
Fiche n°5: Submersion marine .....
Fiche n°6: Incendie .....
Fiche n°7: Tempête, orage .....
Fiche n°8: Séisme .....
Fiche n°9: Canicule .....
Fiche n°10: Grand-froid .....
Fiche n°11: Transport de matières dangereuses .....
Fiche n°12: Pollution accidentelle des eaux .....
Fiche n°13: Epidémie - pandémie .....
Fiche n°14: Plan VIGIPIRATE .....

Schéma d'alerte

Fiche n°1 (1/1)

EVENEMENT

RECEPTIONNER L'ALERTE

SYSTEMES DE VIGILANCE | DES AUTORITES | DES SERVICES OU D'UN TEMOIN

EVALUATION DE LA SITUATION

Standard mairie 04 95 36 91 15
Lu, Ma, Me, Je, Ve : 08 :30 – 12 :00
Samedi/dimanche : fermé

*Accueil fermé à 15h30 entre mi-juin et la rentrée scolaire.

Heures ouvrables

Heures non ouvrables

Par ordre de priorité, alerter au moins 1 de ces personnes :

- Maire : Francis Marcantei **06 22 44 81 28**
- 1er adjoint : Gérard Mari **06 23 08 10 26**

Francis Marcantei **06 22 44 81 28**

Gravité forte

Evaluation de la situation

Gravité faible

ACTIVATION DU PCS

La situation peut-elle entraîner des risques pour la population ?

NON → **Surveillance de l'aléa**

OUI → **ACTIVATION DU PCS**

Surveillance de l'aléa

ALERTE

ALERTE

De la population

Des membres du dispositif communal de crise

Mise en place et armement du PCC

Alerter les membres du dispositif communal de crise

Fiche n°2 (1/2)

PRINCIPE

A tout moment (24 heures sur 24), la commune doit être à la fois en mesure de recevoir une alerte des autorités et capable de diffuser une alerte à la population et aux équipes membres du dispositif communal de crise.

QUI APPELER LORSQU'UN ALEA SE PRODUIT ?

- Le standard de la Mairie lors des heures ouvrables : **04 95 36 91 15**
  - **Lu, Ma, Me, Je, Ve : 08 :30 - 12 :00**
    - Accueil fermé à 15h30 entre mi-juin et la rentrée scolaire.
  - **Samedi et dimanche : fermé**
- L'élu d'astreinte, **Francis Marcantei** lors des heures non ouvrables : **06 22 44 81 28**
  - **Disponible 7J/7, 24H/24**

DANS LA CELLULE DE CRISE

PRENOM/NOM	TELEPHONE	MAIL	AUTRE
Directeur des Opérations de Secours (DOS)			
Francis Marcantei	06 22 44 81 28	mairietalasani@wanadoo.fr	Maire
Gérard Mari	06 23 08 10 26	gerard-mari@hotmail.fr	Suppléant – 1er adjoint
Responsable des Actions Communales (RAC)			
Gérard Mari	06 23 08 10 26	gerard-mari@hotmail.fr	1er adjoint
Camille Borghetti	06 84 95 15 45	cb.muntagnolu@orange.fr	Suppléant
Secrétariat			
Cathy Ferroni	06 15 94 62 81		
Sandrine Filippi	06 16 46 67 78		
Dominique Orsucci	06 76 62 19 96		
Communication (médias)			
Francis Marcantei	06 22 44 81 28	mairietalasani@wanadoo.fr	Maire
Gérard Mari	06 23 08 10 26	gerard-mari@hotmail.fr	Suppléant – 1er adjoint

Alerter les membres du dispositif communal de crise

Fiche n°2 (2/2)

LES MEMBRES DU DISPOSITIF COMMUNAL DE CRISE

Cellules terrains (personnes présentes sur le terrain)

PRENOM/NOM	TELEPHONE	MAIL	AUTRE

Alerte de la population (Personnel technique d'astreinte)			
David Alerini	**06 17 30 55 65**		
Maxime Giovacchini	**06 24 58 27 94**		

Logistique			
David Alerini	**06 17 30 55 65**		
Félix Battaglini	**06 88 68 76 65**		

Soutien des populations			
Jeanne Vincenti	**06 23 94 08 03**		
Christophe Hebert	**06 09 54 95 40**		Médecin généraliste
Marie-Paule Rossi	**06 16 57 89 95**		

Alerter la population

Fiche n°3 (1/1)

QUAND ALERTER?

L'alerte doit être déclenchée lorsque le danger est avéré. C'est le Maire qui prend la décision d'alerter la population selon les moyens à disposition.

QUI ALERTER?

- La population entière doit être alertée, si la menace concerne l'ensemble du territoire communal.
- Une partie de la population seulement peut être alertée, si la menace est circonscrite à une partie limitée du territoire communal.

COMMENT ALERTER LA POPULATION?

Moyens d'alerte	Responsable de la mise en oeuvre
Valise équipée d'un microphone-gyrophare-sirène à fixation magnétique sur un véhicule	Cellule terrain « alerte de la population » ○ David Alerini ○ Maxime Giovacchini ○ Félix Battaglini
Cloches de l'église	
Porte-à-porte	
Alerte via le site internet de la Mairie et la page facebook	Cathy Ferroni

Inondation

Fiche n°4 (1/1)

CONSIGNES POUR LA POPULATION EN CAS D'INONDATION

Avant l'inondation :

- Connaître les dispositifs d'alerte s'il en existe
- Prévoir les gestes essentiels
  - Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
  - Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents
  - Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
- Prévoir les moyens d'évacuation.

Pendant l'inondation :

- S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance en écoutant la radio
- Couper le courant électrique
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)
- Ne pas essayer de traverser un torrent en crue.

Après l'inondation :

- Aérer la maison
- Désinfecter à l'eau de Javel
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Chauffer dès que possible.

A L'ARRIVEE DES EAUX VOUS DEVEZ:

Fuir immédiatement en prenant vos papiers d'identité	Vous devez réagir très vite
Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches (étages des maisons, collines)	Pour être hors de portée du danger
Ne pas revenir sur vos pas	Pour éviter d'être emporté
Signaler votre présence si vous êtes isolé	Pour être repéré par les équipes de secours
Ne pas aller chercher vos enfants à l'école	L'école s'occupe d'eux

Fuyez immédiatement

Gagnez un point en hauteur

N'allez pas chercher vos enfants à l'école l'école s'occupe d'eux

Submersion marine

Fiche n°5 (1/1)

CONSIGNES POUR LA POPULATION EN CAS DE SUBMERSION MARINE

Avant la montée des eaux, s'organiser et anticiper :

- Informez-vous en mairie des risques encourus, des modes d'alerte et des consignes
- Identifiez le disjoncteur électrique et le robinet d'arrêt du gaz
- Fermez, bouchez les portes et les fenêtres
- Repérez les stationnements hors zone inondable
- Mettez hors d'eau le mobilier, objets précieux…

Pendant la montée des eaux :

- Coupez le gaz et l'électricité
- Evitez les déplacements inutiles, ne vous engagez pas sur une route inondée
- N'encombrez pas les voies d'accès ou de secours
- Si la montée des eaux est brutale, gagnez rapidement un point eau (montagne) ou montez à l'étage
- N'entreprenez une évacuation que sur ordre des autorités ou si vous y êtes forcés par la crue.

Après la montée des eaux :

- Ecoutez et suivez les consignes données par la radio et les autorités
- Informez les autorités de tout danger
- Aidez les personnes sinistrées ou avec des besoins spécifiques
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche et vérifiée par un expert
- Evaluez les dommages et contactez votre assureur.

Incendie

Fiche n°6 (1/1)

CONSIGNES POUR LA POPULATION EN CAS DE FEUX DE FORET

Avant :

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

Pendant :

Si l'on est témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible
- Si possible, attaquer le feu
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent
- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, …) (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris)
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers.

Si vous êtes en voiture :

- Ne pas sortir
- Gagner si possible une clairière, ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée, allumer vos phares (pour être facilement repéré).

Votre habitation est exposée au feu de forêt :

- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment.
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, …) (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris)
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers.

Après :

- Éteindre les foyers résiduels.
- Ne pas sortir sans se protéger par une tenue adaptée è Inspecter la maison soigneusement
- Arroser les parties encore fumantes et la végétation alentour
- Venir en aide aux voisins
- Écouter la radio

Tempête, orage

Fiche n°7 (1/3)

CONSIGNES POUR LA POPULATION EN CAS DE TEMPETE

Avant l'arrivée de la tempête :

- Consulter régulièrement les bulletins de suivi associés à la carte de Vigilance
- Placer à l'intérieur de son habitation tous les objets susceptibles d'être emportés (table de jardin, parasol…). Projetés par le vent, ils pourraient être dangereux pour les personnes
- Fermer portes et volets
- S'éloigner des bords de mer et des lacs
- Annuler les sorties en mer ou en rivière
- Arrêter les activités de loisirs de plein air
- Préparer un équipement de première nécessité (médicaments, papiers d'identité, lampe de poche…) détaillé dans le Guide de préparation aux situations d'urgence
- Ne pas obstruer les grilles de ventilation de son logement.

Pendant la tempête :

- Rester à l'écoute des consignes données par les autorités, dans les médias et sur les réseaux sociaux
- Rester chez soi. Fermez portes, fenêtres et volets
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer des réseaux téléphoniques
- Se renseigner quant à la survenue d'un éventuel risque de submersion / d'inondation, en consultant régulièrement les sites de Météo France et Vigicrues
- Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veiller à respecter les consignes d'utilisation et à placer ces équipements à l'extérieur du bâtiment. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu.

Tempête, orage

Fiche n°7 (2/3)

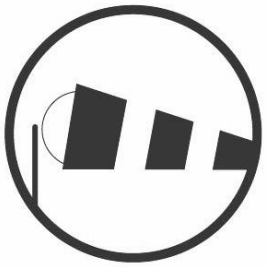

CONSIGNES POUR LA POPULATION EN CAS DE TEMPETE

Agir après la tempête :

- S'informer : écouter et suivre les consignes données par la radio et les autorités. Informer les autorités de tout danger observé
- Ne pas toucher les câbles électriques tombés à terre
- Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone et en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veiller à respecter les consignes d'utilisation et à les placer à l'extérieur du bâtiment. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu
- Réparer sommairement ce qui peut l'être (toiture notamment)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Évaluer les dégâts et les points dangereux. S'en éloigner
- Apporter une première aide aux voisins et pensez aux personnes âgées et handicapées
- Se mettre à la disposition des secours
- Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson…), s'assurer auprès des autorités locales qu'elle soit potable et dans tous les cas, faites couler l'eau afin de nettoyer le réseau et d'évacuer l'eau qui a stagné
- En cas d'utilisation de l'eau d'un puits privé, se renseigner également auprès de la mairie avant de le remettre en service et de l'utiliser à nouveau pour des usages alimentaires
- Vérifier l'état des aliments congelés/réfrigérés et jetez-les en cas de doute.

CONSIGNES EN CAS D'ORAGES

A faire :

- Se mettre à l'abri au plus vite dans un bâtiment
- Si vous êtes à l'intérieur, fermer portes et fenêtres
- Adopter les bonnes pratiques numériques en situation d'urgence.

A ne pas faire :

Si vous êtes à l'extérieur

- Ne pas s'abriter sous un arbre
- Si vous êtes dans l'impossibilité de regagner un bâtiment à proximité, ne pas courir pendant la foudre. Rester immobile, accroupi et pieds joints
- Ne pas rester à proximité des structures métalliques
- Ne pas se baigner.

Si vous êtes à l'intérieur

- Ne pas laisser sous tension les télévisions et les ordinateurs : les débrancher !
- Ne pas utiliser le téléphone fixe, en revanche le portable est sans danger.

Tempête, orage

Fiche n°7 (3/3)

CONSIGNES EN CAS DE FORTES PRECIPITATIONS

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne pas s'engager sur une voie ou zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

CONSIGNES EN CAS DE VENTS VIOLENTS

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne pas toucher aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

CONSIGNES EN CAS DE NEIGE OU VERGLAS

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- S'informer sur les conditions de circulation

- La carte de vigilance est consultable en permanence par tous sur le site Internet de Météo France à l'adresse suivante : **www.meteo.fr** dès la page d'accueil ou **www.meteo.fr/temps/France/cvm**
- En cas de saturation du site internet, accès au site réservé aux institutionnels : **www.vigimeteo.com**
- Information météorologique par téléphone
  - N° info grand public : **0 892 68 02 84**
  - **0 892 68 00 00**

Séisme

Fiche n°8 (1/1)

CONSIGNES POUR LA POPULATION EN CAS DE SEISME

Avant :

- "Repérer" les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Préparer un plan de regroupement familial

A la première secousse :

- Rester où l'on est :
  - **A l'intérieur** : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.
  - **A l'extérieur** : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées ...). S'éloigner des bâtiments.
  - **En voiture** : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Après la première secousse :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Vous tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités : prenez vos papiers d'identité.
- Si possible couper l'eau, l'électricité, le gaz. Ne pas allumer de flamme (cigarette)
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école.

PENDANT

Abritez vous sous un meuble solide

Eloignez vous des bâtiments

APRES

Coupez l'électricité et le gaz

Ecoutez la radio pour connaitre les consignes à suivre

Evacuez le bâtiment

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : L'école s'occuppe d'eux

Canicule

Fiche n°9 (1/1)

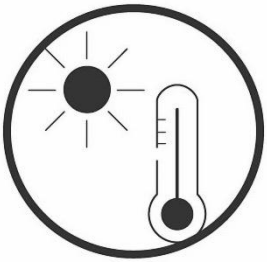

LES CONSEILS, LES GESTES A ADOPTER

- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Éviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Manger en quantité suffisante et ne pas boire d'alcool
- Eviter les efforts physiques
- Maintenir son logement frais, fermez les fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais
- Penser à donner régulièrement de ses nouvelles à ses proches et dès que nécessaire, oser demander de l'aide
- Consulter régulièrement le site de Météo-France pour s'informer.

Grand-froid

Fiche n°10 (1/1)

CONSIGNES EN CAS DE GRAND FROID

Que faire en cas de vigilance orange ?

- Eviter les expositions prolongées au froid et au vent, évitez les sorties le soir et la nuit
- Se protéger des courants d'air et des chocs thermiques brusques
- S'habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, se couvrir la tête et les mains ; ne pas garder de vêtements humides
- De retour à l'intérieur, s'alimenter convenablement et prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
- Attention aux moyens utilisés pour se chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; Ne jamais utiliser les cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer
- Ne pas boucher les entrées d'air de votre logement
- Par ailleurs, aérer son logement quelques minutes même en hiver
- Eviter les efforts brusques
- Avant de prendre la route, s'informer de leur état. En cas de neige ou de verglas, ne prendre son véhicule qu'en cas d'obligation forte. Emmener des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, ses médicaments habituels et son téléphone portable chargé
- Pour les personnes sensibles ou fragilisées rester en contact avec votre médecin, éviter un isolement prolongé
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenir le « 115 ».

Que faire en cas de vigilance rouge ?

Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortir qu'en cas de force majeure, éviter un isolement prolongé, rester en contact avec votre médecin.

Pour tous :

- Demeurer actifs, éviter les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée
- S'habiller chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, se couvrir la tête et les mains ; Ne pas garder de vêtements humides
- De retour à l'intérieur s'assurer un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, s'alimenter convenablement, prendre une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée
- Attention aux moyens utilisés pour se chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu
- Ne pas boucher les entrées d'air de votre logement
- Par ailleurs, aérer son logement quelques minutes même en hiver
- Eviter les efforts brusques
- Avant de prendre la route, s'informer de leur état. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prendre son véhicule qu'en cas d'obligation forte. Emmener des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, ses médicaments habituels et son téléphone portable chargé
- Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenir le « 115 »
- Rester en contact avec les personnes sensibles de son entourage.

Accident transport de matières dangereuses

Fiche n°11 (1/1)

CONSIGNES POUR LA POPULATION EN CAS DE RISQUE TMD

Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées
- Connaître les dispositifs d'alerte.

Pendant :

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- Protéger pour éviter un « sur-accident » : baliser les lieux du sinistre, faire éloigner les personnes situées à proximité, ne pas fumer
- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112). Dans le message d'alerte, préciser si possible :
  - Le lieu exact (commune, nom de la voie…)
  - Le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train…)
  - La présence ou non de victimes
  - La nature du sinistre : feu, explosion, fuite…
  - Le numéro du produit et le code danger (numéros apparaissant sur la plaque orange du camion)

En cas de fuite de produit :

- Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri :
  - S'enfermer dans un local clos, en calfeutrant soigneusement les fenêtres et les aérations
  - Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
  - Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (allumette, bougie, gazinière, chauffage)
  - Ne pas téléphoner
  - Écouter la radio
  - Ne pas aller chercher vos enfants à l'école
- Dans tous les cas, se conformer aux consignes de sécurité diffusées par les services de secours.

Après : à la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment.

Pollution accidentelle des eaux

Fiche n°12 (1/1)

PROTEGER LA POPULATION

- Alerter les usagers exposés au risque (baignade, activités nautiques…)
- Leur préciser la conduite à tenir (confinement, évacuation, interruption d'usage du site …).

➔ **Si un risque toxique est avéré, les services de secours assurent l'alerte de la population.**

Fermer les accès au littoral :

- Baliser la zone (barrières, plots, rubalise…)
- Si besoin, instaurer un périmètre de sécurité
- Prendre un arrêté municipal de fermeture des plages, l'afficher sur site et en mairie.

En cas de risque de nouvel arrivage :

- Informer la population de la présence d'un danger et de la conduite à tenir
- Éditer une affiche vulgarisée : l'afficher sur site et en mairie, penser à la traduire en langue(s) étrangère(s).

Fiches actions (partie VII)

- Fiche 14 : Que faire face à un déversement ou une pollution ? **p**
- Fiche 15 : Protéger les personnes **p**
- Fiche 16 : Assurer la santé et la sécurité sur les chantiers **p**
- Fiche 17 : Nettoyer les sites pollués **p**
- Fiche 18 : Mesures reflexes (gas-oil, essence) **p**

Modèles de documents (partie VII)

- Constat de pollution maritime sur le nettoyage communal **p**
- Modèle d'arrêté municipal de fermeture de site pollué et d'interdiction de la baignade **p**

EPIDEMIE - PANDEMIE

Fiche n°13 (1/1)

CONSIGNES POUR LA POPULATION EN CAS D'EPIDEMIE / PANDEMIE

Il existe 7 gestes barrières à adopter pour se protéger contre les virus de l'hiver :

- Geste 1 : se laver les mains
- Geste 2 : se couvrir le nez et la bouche quand on tousse ou éternue
- Geste 3 : se moucher dans un mouchoir à usage unique
- Geste 4 : éviter de se toucher le visage, en particulier le nez et la bouche

Et quand on est malade :

- Geste 5 : rester chez soi, limiter les sorties, contacter le médecin si besoin
- Geste 6 : limiter les contacts directs et indirects (via les objets)
- Geste 7 : porter un masque, notamment lorsqu'on est en contact avec des personnes fragiles

Ces 7 gestes constituent notre bouclier de protection contre les virus de l'hiver.

<u>Certains gestes complémentaires sont à respecter</u> :

- Maintenir une température intérieure du logement à 19°C, notamment dans les chambres
- Aérer le logement au moins 10 minutes par jour, hiver comme été

Plan VIGIPIRATE

Fiche n°14 (1/1)

CONSIGNES POUR LA POPULATION PLAN VIGIPIRATE